



Paris, le 12 juillet 2017

Communiqué de presse

« Un ultime point d'étape avant le choix des trois fuseaux de passage »

Le comité de pilotage (COPIL) de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) a tenu sa huitième réunion, le mercredi 12 juillet 2017, à Rouen, sous la présidence de monsieur Francois Philizot, préfet, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine et en présence, notamment, de madame Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, de monsieur Michel Cadot, préfet de la Région Île-de-France, de monsieur Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie, de monsieur Frédéric Sanchez, président de la métropole Rouen Normandie et de monsieur Joël Bruneau, président de la communauté d'agglomération Caen la mer.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage de ce projet, a présenté les approfondissements des études réalisés depuis le comité de pilotage du 28 février 2017.

Ont ainsi été portées à la connaissance du comité de pilotage, l'avancement des études menées sur le projet de gare sur le secteur de la confluence Seine-Oise et les enjeux de la LNPN en Île-de-France pour éclairer le choix de la zone de passage de la section Paris-Mantes. Pour l'analyse socio-économique du projet, il est en effet impératif de mesurer ses impacts sur l'exploitation du réseau de l'Ouest francilien.

Pour la section Mantes-Évreux, les conditions d'implantation d'une gare nouvelle ont été précisées. Madame Anne-Marie Charvet, garante de la concertation, a restitué en séance le « dire d'expert » portant sur la modernisation du réseau existant entre Mantes et Evreux. Celui-ci propose deux partis d'aménagement qui feront l'objet d'ici l'automne d'une analyse détaillée.

Pour la section Rouen-Yvetot, un point a été fait sur le nœud de Rouen et la nouvelle gare de Saint Sever afin en particulier d'éclairer les besoins de capacité. Les enseignements tirés de l'étude de relèvement de vitesse conduite en 1998 sur la section Rouen-Le Havre ont été présentés ; ils confirment l'intérêt de certains aménagements tout en continuant à réévaluer leurs coûts.

La concertation reprendra jusqu'au mois d'octobre 2017 afin de restituer les études conduites ces derniers mois au sein des différentes instances mises en place, afin de préparer le prochain comité de pilotage qui a vocation cet automne à se prononcer sur le choix d'une zone de passage préférentielle par section prioritaire.

Cette réunion a été l'occasion également de détailler les études lancées sur le complexe de Paris-Saint Lazare. Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'amélioration progressive de son fonctionnement, dès l'horizon 2020.

Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie vise 3 objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de service : régularité, ponctualité, confort par la séparation des voies de circulations des trains normands et franciliens
- Augmenter la fréquence et le nombre de dessertes ferroviaires, y compris pour le fret grâce à la capacité apportée par la ligne nouvelle et libérée sur le réseau existant
- Réduire les temps de parcours par une vitesse de circulation de 200 à 250 km/h sur la ligne nouvelle

Suite à la lettre de cadrage ministérielle du 12 novembre 2013, la LNPN sera conçue et réalisée en deux phases. Le projet prioritaire, à mettre en œuvre avant 2030, est composé de 3 sections de ligne nouvelle, Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot, qui permettront de résorber durablement les bouchons ferroviaires franciliens et rouennais.

Les financements nécessaires aux études préalables à l'enquête d'utilité publique de la ligne nouvelle sont inscrits, pour un montant de 98 M€, au contrat de plan interrégional Etat-régions (CPIER) de la vallée de la Seine 2015-2020, signé le 25 juin 2015, dont :

- ➤ 60 millions dans le cadre des études de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie ; dont 22 millions d'euros pour l'étape actuelle.
- et 38 millions d'euros pour les études et travaux liés au projet EOLE.

Contact : Délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine (DIDVS)

55, rue Saint Dominique 75007 Paris

François PHILIZOT, président du COPIL / Tél. : 01 42 75 71 66